

L'an deux mille huit, le vingt neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le 22 septembre s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Maire.

Monsieur Stéphane LEGAY, Mesdames Sylvia GRECO, Catherine BARRIN, Monsieur Boris EFREMKO, Madame Laurence ALZON, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Hélène MERCHER, Monsieur Roger VINOT Maires adjoints.

Messieurs Eugène GOUGEON, Guy BERNIERE, Mesdames Françoise LATINUS, Danièle BORDESSOULE, Eliane POUJOL, Monsieur Christian CARISTAN, Madame Murielle CLAIRE, Messieurs Pascal OLLIVIER, Marc GRANIOU, Madame Marilyn DI CAMILLO, Monsieur Xavier NGUYEN, Madame Odile ESTRADE, Monsieur Roland GALLAND, Madame Danielle JEANNEROT, Messieurs Bernard MALLEVILLE, Richard TRINQUIER, Madame Martine THIERRY, Monsieur Alain MARECHAL Conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Madame Laurence GENET, Conseillère municipale qui a donné procuration à Madame Hélène MERCHER.

Madame Mathilde REVOL, Conseillère municipale qui a donné procuration à Monsieur Stéphane LEGAY.

Secrétaire de séance :

Monsieur Roger VINOT, Maire adjoint

→ Elu à l'unanimité

Secrétaires adjoints :

Madame Agathe HILAIRET – Directeur Général des Services

Mademoiselle Séverine FOUREL

→ Elus à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès verbal du Conseil municipal en date du 30 juin 2008 est adopté comme suit :

→ **Vote :** **6 Contre (M. Jean-Luc TOULY - Wissous Pour Vous – L'Esprit Village)**
 23 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Pour l'Avenir de Wissous)

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°08-40 → *Convention de prêt d'un véhicule communal pour l'Association Sportive dénommée « Union Sportive de Wissous »*

La Commune met à disposition à titre gratuit un autocar de marque Kassbohrer, immatriculé 783 ZB 91 en faveur de l'Association dénommée « Union Sportive de Wissous » représentée par son Président Mr Patrick KITSAIS, du mercredi 11 juin 2008 à 16h00 au mercredi 18 juin 2008 à 16h00 à l'occasion d'un tournoi de football sur la Commune.

Décision n°08-41 → *Opération « Wissous Plage » - Règlement Intérieur*

Pour le bon fonctionnement de la structure, un règlement intérieur a été rédigé. Celui-ci s'applique à toute personne pénétrant dans l'équipement.

Décision n°08-42 → *Convention d'occupation du domaine public communal au Profit de la société « Villa d'Este » du 28 juin 2008 au 31 août 2008 sur le site de Wissous Plage pour l'été 2008*

Une convention comportant occupation du domaine public est signée entre la Commune et la Société « Villa d'Este » représentée par Mr Arnaud LANDEMAINE. L'occupation dudit domaine est située sur le stade de football stabilisé du Cucheron, rue Guillaume Bigourdan à Wissous. La présente convention est consentie pour toute la durée de l'opération et moyennant le paiement d'une redevance d'un montant total de 4 852.00 Euros.

Décision n°08-43 → *Fête de la patate : Contrat entre la Commune de Wissous et la société « Echos des Tropiques » pour l'animation d'un spectacle prévu le dimanche 21 septembre 2008*

La société « Echos des tropiques » représentée par sa Présidente Mme Myriam BENSOUSSAN, est chargée de l'animation d'un spectacle dans les rues de Wissous à l'occasion de la Fête de la patate, le dimanche 21 septembre 2008. La prestation s'élève à un montant total de 2 753.55 euros TTC.

Décision n°08-44 → Fête de la musique : Contrat entre la Commune de Wissous et l'Association « Le cercle celtique Dalc'h Mat » pour l'animation d'un spectacle prévu le samedi 21 juin 2008 à l'espace Arthur Clark

L'association « Le cercle celtique Dalc'h Mat » représentée par son secrétaire Mr Joël LE TALLEC est chargée de l'animation d'un spectacle, le samedi 21 juin 2008, à l'espace Arthur Clark dans le cadre de la fête de la musique. Le montant total de cette prestation s'élève à 714.00 €uros TTC.

Décision n°08-45 → Fête de la patate : Contrat entre la Commune et le théâtre des Beaux-songes pour l'achat d'un spectacle dénommé « Les Abeilles » prévu le mercredi 17 septembre 2008 au Centre Antoine de Saint-Exupéry

L'association théâtre des Beaux-songes représentée par Mr Gilles DHENEIN est chargée de l'animation d'un spectacle intitulé « Les Abeilles » pour les enfants, au Centre Culturel Antoine de Saint-Exupéry, le mercredi 17 septembre 2008 à 15h00. Le montant total pour cette prestation s'élève à 900.00 €uros TTC.

Décision n°08-46 → Opération « Wissous Plage » institution d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des droits d'accès à « Wissous Plage »

Durant l'opération « Wissous Plage 2008 », il est institué auprès de la Commune, une régie de recettes temporaire uniquement prévue pour l'encaissement des droits d'accès à l'animation.

Décision n°08-47 → Décision modificative rapportant la décision n°08-35, opération « Wissous Plage » - Tarifs 2008

Une première décision n°05-35 a été présentée au Conseil municipal lors de la séance du 30 juin dernier, concernant les tarifs pour les droits d'entrée durant l'animation « Wissous Plage 2008 ». La Municipalité a souhaité rajouter dans le tableau des tarifs, les salariés travaillant sur la Commune, comme suit :

	TARIF
▪ Wissoussiens ▪ Habitants des communes de Morangis, Chilly-Mazarin, Antony, Fresnes et Rungis ▪ Accès « Restaurant » ▪ Salariés travaillant sur Wissous (sur présentation d'une carte professionnelle)	2 €
▪ Carte « Wissous famille » ▪ - 6 ans ▪ Carte Wissous jeunes ▪ Carte Wissous plage	Gratuit
▪ Extérieurs	5 €

Décision n°08-48 → Fête de la musique : Contrat entre la Commune de Wissous et l'association « Canela y coco » pour l'animation d'un spectacle prévu le samedi 21 juin 2008 à l'espace Arthur Clark

L'association « Canela y coco » représentée par son Président M. Christian RABATEL, est en charge de l'animation d'un concert de salsa, le samedi 21 juin 2008 de 22h00 à 01h00, dans le cadre de la Fête de la musique, à l'espace Arthur Clark. Le montant pour cette prestation est de 2 100.00 €uros TTC.

Décision n°08-49 → Stages de Graffiti pour les jeunes de 13 à 18 ans

Pour les vacances scolaires d'été 2008, la Commune a chargé la société « ART CAN » de l'animation de stages de Graffiti. Les stages auront lieu du 21 au 25 juillet 2008 et du 18 au 22 août 2008. L'inscription pour ce stage est de 70.00 €uros par personne, pour une semaine.

Décision n°08-50 → Retrait de la décision n°05-84 relative au droit de préemption urbain renforcé du bien situé Rue André Dolimier appartenant à Monsieur COUOT

La Municipalité a décidé d'abroger la décision n°05-84 en date du 15 novembre 2007 car elle est entachée d'illégalité au motif de l'absence de l'avis des domaines.

Décision n°08-51 → Avenant au contrat d'assistance entre la Commune de Wissous et la société Bodet

Un avenant est signé entre la Commune et la société BODET pour l'installation d'un logiciel informatique « BOOKY 10 aires » sur le site du Centre Omnisports du Cucheron. Le montant du supplément d'abonnement annuel d'assistance est de 300.00 €uros HT soit 358.80 €uros TTC.

Décision n°08-52 → Fête de la musique : contrat entre la Commune de Wissous et l'association « Bon Ton Roulé » pour l'animation de deux spectacles musicaux prévus le samedi 21 juin 2008, à l'espace Arthur Clark

L'association « Bon Ton Roulé » représentée par son Président M. Pascal PARMENTIER est chargée de l'animation de deux spectacles musicaux à l'espace Arthur Clark dans le cadre de la fête de la musique, le samedi 21 juin 2008. Le montant pour cette prestation est de 700.00 €uros TTC.

Décision n°08-53 → Contrat d'entretien et de désinfection du réseau VMC avec la société Hygiène Office

Un contrat est signé entre la Commune et la société HYGIENE OFFICE pour l'entretien et la désinfection des bâtiments communaux. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an pour un montant total de 5 220.69 €uros TTC.

Décision n°08-54 → Contrat de dératisation avec la société Hygiène Office

Un contrat est signé entre la Commune et la société HYGIENE OFFICE pour des opérations de lutte curative ou préventive contre les rats et les souris au sein des bâtiments communaux. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an pour un montant total de 3 587.20 €uros TTC.

Décision n°08-55 → Contrat de désinfection des Bacs à sable de « l'accueil de Loisirs » avec la société Hygiène Office

Un contrat est signé entre la Commune et la société HYGIENE OFFICE pour la désinfection du bac à sable de l'accueil de loisirs. Le présent contrat est conclu pour une durée d'une année pour un montant total de 3 938.19 €uros TTC. Il est prévu des factures mensuelles pour la période d'avril à octobre soit 7 mois pour un montant mensuel de 562.60 €uros TTC.

Décision n°08-56 → Contrat de pompage, nettoyage et désinfection des bacs à graisse dans les groupes scolaires de Wissous avec la société Hygiène Office

Un contrat est conclu entre la Commune et la société HYGIENE OFFICE pour l'entretien des bacs à graisse et collecteurs. Cet entretien sera réalisé quatre fois par an dans les groupes scolaires. Le présent contrat est conclu pour une période d'une année pour un montant total de 4 922.73 €uros TTC.

Décision n°08-57 → Contrat d'entretien des hottes de cuisine avec la société Hygiène Office

Un contrat est signé entre la Commune et la société HYGIENE OFFICE pour le nettoyage et le dégraissage des hottes de cuisines et des conduits dans les groupes scolaires. Le présent contrat est conclu pour un an pour un montant total de 5 091.76 €uros TTC.

Décision n°08-58 → Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution d'électricité pour l'année 2008

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages de distribution d'électricité est fixé par un taux de revalorisation estimé à 2.07%, pour l'année 2008. Le montant que percevra la Commune pour l'année 2008 est de 1 061.00 €uros TTC.

Décision n°08-59 → Inauguration soirée Wissous Plage 2008 : Contrat entre la Commune de Wissous et l'Association « MEETING WITH THE COOL » pour l'animation de la soirée du mercredi 25 juin 2008

L'association « MEETING WITH THE COOL » représentée par sa Présidente Mme Laurence NOYE est chargée de l'animation musicale de la soirée « inauguration de Wissous Plage », le mercredi 25 juin 2008. Le montant pour cette prestation est de 1 250.00 €uros TTC.

Décision n°08-60 → Contrat entre la Commune de Wissous et « Franck ALCARAS Média » pour l'animation d'un concert prévu le samedi 20 septembre 2008 au Stade de football du Centre Omnisports du Cucheron

La société « Franck ALCARAS Média » agissant au nom de « Michaël JONES, ses musiciens et Pascal MONO » est chargée de l'animation d'un concert le samedi 20 septembre 2008 au Stade de football du Centre Omnisports du Cucheron, durant l'opération de la fête de la patate. Le montant de la prestation est de 18 990.00 €uros TTC.

Décision n°08-61 → Contrat entre la Commune de Wissous et « MAXIMUM SHOW » pour l'animation d'une cavalcade dans les rues de Wissous le dimanche 21 septembre 2008

L'association « MAXIMUM SHOW » représentée par M. Christophe WILLAY est chargée de l'animation d'un spectacle « Astérix et Obélix » lors de la « cavalcade » dans les rues de Wissous à l'occasion de l'opération de la Fête de la patate, le dimanche 21 septembre 2008. Le montant de cette prestation est de 1 680.00 €uros.

Décision n°08-62 → *Contrat entre la Commune de Wissous et l'Association « Patrick Millequant Organisation » pour l'animation d'une cavalcade dans les rues de Wissous, le dimanche 21 septembre 2008*

L'association « Patrick Millequant Organisation » représentée par M. Georges Willems est chargée de l'animation d'un spectacle lors de la « cavalcade » dans les rues de Wissous à l'occasion de la Fête de la patate, le dimanche 21 septembre 2008. Le montant de cette prestation s'élève à 2 637.50 € TTC.

Décision n°08-63 → *Contrat entre la Commune de Wissous et l'Association théâtrale « La Douce Amère » pour l'animation d'un spectacle de « Contes Berbères », le vendredi 5 décembre 2008 au sein de la Bibliothèque Municipale*

L'association théâtrale « La Douce Amère » représentée par son Président Mr REVILLET est en charge de l'animation d'un spectacle dénommé « Contes Berbères », le vendredi 5 décembre 2008 à la bibliothèque municipale. Le montant de cette prestation s'élève à 500.00 € TTC.

Décision n°08-64 → *Fête de la patate : Contrat entre la Commune de Wissous et la SARL BLANGER ORGANISATION pour l'animation de spectacles le dimanche 21 septembre 2008*

La SARL « BLANGER OPERATION » est chargée de l'animation d'une « cavalcade » durant la Fête de la patate, dans les rues de Wissous d'une exposition sur les vieux métiers et d'un atelier de maquillage le dimanche 21 septembre 2008. Le montant pour ces animations est de 6 129.92 € TTC.

DELIBERATIONS

1/ Maintien du 6^{ème} Adjoint dans ses fonctions : avis du Conseil municipal

Par arrêté municipal en date du 22 juillet 2008 le Maire de la Commune a décidé de retirer ses délégations à M. Jean-Luc TOULY, Maire Adjoint. En effet le positionnement de cet adjoint nuit par son opposition systématique à la bonne gestion des affaires communales.

Comme le prévoit l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé au Conseil municipal de se prononcer « POUR ou CONTRE » le maintien de M. Jean-Luc TOULY dans sa fonction d'adjoint au Maire. Le Conseil municipal a décidé par **un vote à bulletin secret** de ne pas maintenir M. Jean-Luc TOULY dans sa fonction de 6^{ème} Maire adjoint. M. TOULY siègera en tant que Conseiller municipal au sein du groupe majoritaire « Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement ».

→ **Vote :** 21 Contre
 6 Pour
 2 votes blancs

2/ Modification de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Suite à la précédente délibération, M. le Maire souhaite procéder au remplacement de M. Jean-Luc TOULY au sein de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Il a été proposé aux élus d'élire un membre titulaire à ladite commission. La candidature de Mme Laurence GENET a été proposée à l'assemblée délibérante.

→ **Vote :** 7 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Wissous Pour Vous – L'Esprit Village – Pour l'Avenir de Wissous)
 22 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement)

Mme Laurence GENET a été élue comme membre titulaire de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

3/ Election des délégués de la Commune au Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Suite à la délibération n°1, M. le Maire souhaite procéder au remplacement de M. Jean-Luc TOULY en qualité de représentant de la liste majoritaire au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité de l'Ile-de-France. Il a été proposé aux membres du Conseil municipal d'élire un nouveau membre titulaire ainsi qu'un suppléant qui siègeront dans cette commission. Se sont proposés comme candidat titulaire M. Christian CARISTAN et comme candidat suppléant M. Eugène GOUGEON.

→ **Vote :** 7 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Wissous Pour Vous – L'Esprit Village – Pour l'Avenir de Wissous)
 22 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement)

Ont été élus M. Christian CARISTAN en qualité de membre titulaire et M. Eugène GOUGEON en qualité de membre suppléant.

4/ Election des délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)

M. le Maire souhaite procéder au remplacement de M. Jean-Luc TOULY en qualité de représentant de la liste majoritaire au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB). Il a été proposé d'élire un membre titulaire qui siègera à cette Commission. M. Eugène GOUGEON s'est proposé comme candidat titulaire.

→ **Vote :** 7 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Wissous Pour Vous – L'Esprit Village – Pour l'Avenir de Wissous)

22 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement)

M. Eugène GOUGEON a été élu membre titulaire délégué de la Commune au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre.

5/ Modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par nécessité absolue de service ou par utilité de service

Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à modifier la liste des logements pouvant être concédés par nécessité absolue de service ou par utilité de service, telle que proposée ci-dessous :

1) *liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par nécessité absolue de service :*

- Emploi d'un gardien à la Résidence La Marina
- Emploi d'un gardien au Domaine de Montjean

2) *liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par utilité de service :*

- Emploi de gardien de Police municipale
- Emploi de secrétaire du poste de Police Municipale

→ **Vote :** 5 Contre (Wissous Pour Vous – L'Esprit Village)

1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)

23 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Pour l'Avenir de Wissous)

6/ Approbation de la convention de réservation de 22 logements auprès de la Société Immobilière 3 F

La société Immobilière 3F a proposé à la Commune, une convention de réservation de 22 logements. M. le Maire souhaite donc réserver auprès de ladite société 22 logements en PEX (Prêt Expérimental) sur le programme 1285 L situé Résidence du Val La Croix, Impasse Château Gaillard. Ces 22 logements seront mis à la disposition de la Ville de Wissous pendant une durée de 15 ans. Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de réservation avec la société Immobilière 3F.

→ **Vote :** 7 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Wissous Pour Vous – L'Esprit Village, Pour l'Avenir de Wissous)

22 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement)

7/ Convention de réciprocité pour la prise en charge des frais de scolarité avec la Commune de Massy

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité M. le Maire à signer une convention de réciprocité pour la prise en charge des frais de scolarité entre la Commune de Wissous et la Commune de Massy.

8/ Avis du Conseil municipal concernant la modification du PLU : secteur « des Avernaises » pour un changement de zonage UHc en N

En application de l'article L 123-13, par délibération n° 3 en date du 26 juin 2006, Le Conseil municipal a émis un avis favorable pour engager la procédure de modification de la zone UHc en N du PLU sur le secteur « les Avernaises ».

A l'issue de l'enquête, le Commissaire a remis son rapport en date du 23 avril 2008 émettant un avis défavorable au projet de modification de la zone UHc en N.

En effet, les modifications envisagées remettent en cause l'existence de deux entreprises, TRANSCARS et PRIVATE CARS qui sont implantées sur la Commune depuis 2000 et emploient une vingtaine de personnes.

Le Commissaire a soulevé le manque de cohérence du projet de modification, ce secteur ayant en effet davantage une vocation industrielle et ne présentant pas de réelle continuité avec l'espace de Montjean.

M. le Maire propose donc à l'assemblée d'adopter un avis défavorable concernant la modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) dans ce secteur. Suite à sa proposition, le Conseil municipal émet un avis défavorable sur la décision modificative du PLU dans le secteur « des Avernaises » pour un changement de zonage UHc en N.

→ **Vote :** 6 Contre (M. Jean-Luc TOULY, Wissous Pour Vous – L'Esprit Village)

23 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Pour l'Avenir de Wissous)

9/ Arrêté préfectoral autorisant la société SLEEVE INTERNATIONAL de Morangis à exploiter une activité relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement

La société SLEEVE INTERNATIONAL située Zone Industrielle Le Val – 5 avenue Arago 91420 MORANGIS est une imprimerie ayant mis au point et développé une nouvelle technologie de protection et de décor des emballages « le sleeve ». Par arrêté préfectoral n°2008-PREF-DCI 3/BE 0098 du 15 juillet 2008, le Préfet a délivré une autorisation à la société SLEEVE INTERNATIONAL pour exploiter l'activité relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement nomenclature 2450-2-a (A). Le Préfet a demandé à ce que le Conseil municipal prenne acte de cet arrêté. Le Conseil municipal **PREND ACTE** dudit arrêté.

10/ Réforme du matériel communal

La Commune a souhaité pouvoir mettre en réforme certains matériels communaux, dans le but de les détruire, de les donner ou de les vendre. Le Conseil municipal a donc autorisé M. le Maire à mettre en réforme le matériel communal, comme suit et récapitulé dans le tableau ci-dessous :

→ **Vote :** **5 Contre (Wissous Pour Vous – L'Esprit Village)**
 1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)
 23 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Pour l'Avenir de Wissous)

Matériels divers

Matériel	N° d'inventaire	Année d'acquisition	Valeur d'origine	Destination
3 déambulateurs		Don		Don
2 tables roulantes hôpital		Don		Don
3 paires de béquilles		Don		Don
8 fauteuils roulants		Don		Don
Guirlandes et motifs de Noël	IV 123	2003	15279 €	Mise en vente
1 ring de catch	2006/127.19	2006	7 000 €	Mise en vente
1 foreuse à béton	1/ 2007	2007	2 021 €	Mise en vente
5 lits bébé	1727/ 1999	1999	1 197 €	Mise en vente
Machines à voter	67	2007	19 991.14 €	Mise en vente
Système Audio Machines à voter	67	2007	2 392.00 €	Mise en vente
Bips-flashcards	67	2007	1 253.41 €	Mise en vente
Bips-flashcards	67	2007	1 253.41 €	Mise en vente

Matériels informatiques

Matériel	N° Inventaire	N° Série	Destination
IMPRIMANTES			
DESKJET 840C	II362	CN0AV1B09P	Mise en vente
DESKJET 880C	aucun	ES9221333J	Mise en vente
HPLASERJET 1200 SERIES	aucun	CNCRN91938	Mise en vente
HPC3916A	aucun	NL1Q092297	Mise en vente
DESKJET 840C	aucun	HU11U1V21C	Mise en vente
EPSON STYLUS COLOR P954A	aucun	AAK7041295	Mise en vente
EPSON EPL-5700	aucun	ATJZ070399	Mise en vente
HPLASERJET 1200 SERIES	aucun	CNCSL09310	Mise en vente
EPSON STYLUS C62	aucun	EJWY348152	Destruction
HPLASERJET 1100	aucun	FRGR717029	Mise en vente
HP C4562A	aucun	ES81K193PF	Destruction
BROTHER HL-1260	aucun	H69527504	Destruction
BROTHER HL-1260	aucun	J69530370	Destruction
BROTHER HL-1660	aucun	K69539656	Destruction

UNITES CENTRALES			
DELL OPTIPLEX GX 400	MAIU0001	435490J	Mise en vente
SCS	MW116	aucun	Mise en vente
DELLDHS	MAIUD010	6T8DL0J	Mise en vente
DELLDHS	MAIUD002	1BQFL0J	Destruction
DELLDHS	MAIUD009	8T8DL0J	Mise en vente
DELL OPTIPLEX 433/L	aucun	IWZYZ	Destruction
INTEL 440BX SERVER	aucun	aucun	Destruction
	aucun	03100111SSA03	Destruction
INTEL SE 440BX	aucun	*P24232	Mise en vente
HP NETSERVER LC II PII/300	aucun	FR82614405	Destruction
COMPAQ DESKPRO	MW107	8649BBC52425	Destruction
ECRANS			
ACER AC711	aucun	ES71102001333002ECED02	Mise en vente
ACER 7277E	aucun	9170602015	Mise en vente
ACER 7277E	aucun	9170602015	Mise en vente
ACER AC711	aucun	ES71102001333002E8ED02	Mise en vente
ACER 7277E	aucun	9170602015	Mise en vente
COMPAQ	aucun	CNC40913RM	Mise en vente
COMPAQ	aucun		Mise en vente
COMPAQ	aucun	634AF19KC660	Destruction
YUNDAI IMAGEQUEST Q770	MW121	Q770SB02AJ 00449	Mise en vente
YUNDAI IMAGEQUEST Q770		Q770SB035J00085N	Mise en vente
YUNDAI IMAGEQUEST Q770	MW121	Q770SB020J 01289	Mise en vente
IYAMA	M15L-0001	*051322A620541	Mise en vente
CS545DM	aucun	901KG05676	Destruction
MODEL 1554E	aucun	9171602033	Destruction
LITE-ON S1770NSL	aucun	11740548	Mise en vente
COLOR MONITOR 1770	aucun	Q7GN11C001399	Destruction
HP 7500	aucun	CNC40913RF	Mise en vente
HP P1283A	aucun	THTFN06759	
PHOTOCOPIEUR			
DEVELOP 1300	aucun	21763738	Destruction
SCANNERS			
CANOSCAN4200F	aucun	UZQ431870	Mise en vente
EPSON PERFECTION 3170	aucun	*E98W018072	Mise en vente
AGFA SNAPSCAN1236	aucun	S7B9718S	Destruction
CALCULATRICES			
CANON BP36-D	aucun	3055741	Destruction
IBICO1245	aucun	5215840	Destruction
IBICO1262	aucun	50131469	Destruction

11/ Organisation de la fête de la patate : demande de subvention auprès du Conseil général de l'Essonne

Suite à l'organisation de la Fête de la Patate du 12 au 21 septembre 2008, la Ville déploie des efforts financiers importants. M. le Maire souhaite donc faire une demande de subvention auprès du Conseil général de l'Essonne. Le Conseil municipal autorise **à l'unanimité** M. le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil général de l'Essonne suite à l'organisation de la Fête de la Patate.

12/ Attribution des lots d'un appel d'offres ouvert concernant l'entretien des espaces verts communaux

La Commune a souhaité faire un appel d'offres ouvert pour l'entretien des espaces verts communaux. L'ouverture des offres a eu lieu le lundi 8 septembre 2008 lors de la première Commission d'Appel d'Offres (CAO). Après la présentation des candidatures, les membres de la CAO ont décidé de retenir les dix candidats suivant :

Serre de Wissous / SEM (Société d'Équipement et de Maintenance Espaces Verts) / AGRIVERT se présentant en groupement d'entreprise avec VAL D'ESSONNE PAYSAGE / EDEN VERT ayant un sous-traitant BOTANICA/ ROUSSEL / SNBE (S.N Boutter Elagage) / ISS Espaces Verts / AGRIGEX / PINSON PAYSAGES/ YVELINES ELAGAGE.

L'offre de la société Yvelines Elagage a été rejetée par les membres de la CAO car il manquait l'acte d'engagement. Lors de la deuxième CAO en date du 26 septembre 2008, les membres ont attribué les lots, comme suit :

Désignation du lot	Attributaire	Adresse	Montant en €uros HT	Montant en €uros TTC
Lot 1 : Entretien des Parcs	Classement sans suite			
Lot 2 : Entretien des Squares	Classement sans suite			
Lot 3 : Entretien des Cimetières	ISS Espaces Verts	Agence de Villevaudé 41, rue de la Tour 77410 VILLEVAUDE	4 506.93	5 390.29
Lot 4 : Elagages	L'EDEN VERT S.A.S	62, Grande Rue 78490 VICQ	23 359.00	27 937.36
Lot 5 : Nettoyage et fauchages des accotements	AGRIGEX ENVIRONNEMENT S.A.S	4, Boulevard Arago 91320 WISSOUS	9 976.76	11 932.21
Lot 6 : Désherbage des voiries	L'EDEN VERT S.A.S	62, Grande Rue 78490 VICQ	13 200.00	15 787.20
Lot 7 : Entretien du Terrain d'Honneur	L'EDEN VERT S.A.S	62, Grande Rue 78490 VICQ	24 399.76	29 182.11
Lot 8 : Entretien des terrains stabilisés	L'EDEN VERT S.A.S	62, Grande Rue 78490 VICQ	13 267.31	15 867.70
TOTAL			88 709.76	106 096.87

Par arrêtés n°AG 08-100 et n°AG 08-101 en date du 29 septembre 2008, M. le Maire a décidé de classer sans suite les lots n°1 et 2, du fait de la réorganisation des services techniques, au motif de la disparition du besoin.

Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer tous documents portant sur l'Appel d'Offres Ouvert des différents lots concernant l'entretien des espaces verts, comme suit :

→ **Vote :** **1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)**
 28 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Wissous Pour Vous – L'Esprit Village, Pour l'Avenir de Wissous)

13/ Attribution de subventions exceptionnelles pour l'année 2008 aux associations Solidarité Age d'Or, l'Union Nationale des Combattants et l'Union Sportive de Wissous

La Municipalité souhaite soutenir ces associations et leurs projets qui ont joué un rôle important dans la vie locale et qui n'avaient pas reçu de dotations pour l'année 2008. Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à attribuer des subventions exceptionnelles pour l'année 2008 aux associations Solidarité Age d'Or, l'Union Nationale des Combattants et l'Union Sportive de Wissous, comme suit :

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR 2008
Solidarité Age d'Or	2 000.00 €
Union Nationale des Combattants	2 000.00 €
Union Sportive de Wissous	323.58 €

→ **Vote :** **5 Abstentions (Wissous Pour Vous – L'Esprit Village)**
 24 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Pour l'Avenir de Wissous)

14/ Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Dans le but d'apporter une assistance aux collectivités face à l'exigence de dématérialisation des procédures, le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France et 150 collectivités de la Grande Couronne et de la Région Centre ont constitué, au cours de l'année 2007, un groupement de commandes, tel que prévu à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Ce groupement de commandes a mené une procédure de sélection de prestataires informatiques qui mettent à disposition des membres un portail internet doté d'un logiciel traitant la dématérialisation des procédures de Marchés Publics, d'une part, et une interface chargée de gérer la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, d'autre part.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de

la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Le portail permet de répondre aux obligations de dématérialisation pour les procédures formalisées. En outre, du point de vue de la passation des marchés à procédure adaptée, une plate forme mutualisée, plutôt qu'individuelle, est un atout pour la publicité des procédures et un gain en terme de sécurité juridique des marchés.

Le groupement de commandes est ouvert à l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France et de la Région Centre.

Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de Marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour la période 2009-2011 et, l'autorise à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

→ **Vote :** **1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)**
 28 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Wissous Pour Vous – L'Esprit Village, Pour l'Avenir de Wissous)

15/ Tableau des ratios promus/promouvables

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le tableau des « promus-promouvables » de chaque grade qui pourra permettre aux agents de bénéficier d'un avancement de grade qui est lié à l'ancienneté ou à la réussite d'un examen professionnel de l'agent.

16/ Modification du tableau des effectifs

Il appartient au Conseil municipal de délibérer de l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. Après avis du Comité technique paritaire du 7 juillet 2008, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser ce qui suit :

1) la suppression des postes suivants :

Filière Administrative :

2 postes d'attaché territorial

1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Filière Technique :

2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Filière Sociale :

5 postes d'atsem de 2^{ème} classe

2) la création des postes suivants :

Dans le cadre de réussite aux examens professionnels :

2 postes de rédacteur chef

1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Afin de créer un service informatique :

1 poste de technicien supérieur territorial

Suite à une réorganisation du service à la population

2 postes de rédacteur

Service des sports

1 poste d'éducateur des APS de 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal a décidé d'adopter à l'unanimité le tableau des effectifs.

17/ Contrats de droit privé et conventions de stage en alternance au sein des services de la Ville de Wissous

Le recours à ces dispositifs et la définition des profils des candidats répondront en premier lieu à un besoin de la Ville. Un tuteur ou un maître d'apprentissage sera désigné, sur la base du volontariat, pour chaque agent accueilli pour favoriser l'accueil et l'accompagnement professionnel de ces personnels. Ces contrats de droits privés et ces stages en alternance sont l'opportunité de permettre à la Ville de diversifier ses voies de recrutement. Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité M. le Maire à signer tout document relatif aux contrats de droit privé ou conventions de stage en alternance.

18/ Modalités de prise en charge du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) au sein des services de la Ville de Wissous

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 établit la possibilité pour les fonctionnaires titulaires et non titulaires employés de manière continue de pouvoir bénéficier d'actions de validation des acquis de l'expérience qui ont pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification. Au vu des demandes de certains agents souhaitant valider leurs expériences professionnelles par le biais d'un diplôme, la Commune souhaite les aider financièrement. Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la prise

en charge financière partielle de la Validation des Acquis de l'Expérience pour les agents de la Ville de Wissous et autorise M. le Maire à signer les conventions.

19/ Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseil en contrat public et droit des collectivités locales au sein de la Ville de Wissous

Un dossier de consultation des entreprises doit être élaboré pour le lancement d'un appel d'offres de services permettant l'installation d'abribus, panneaux d'information, plan de Ville et panneaux publicitaires sur le territoire de la Commune. Pour la réalisation de cette opération, la Commune souhaite faire appel au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France, situé au 15 rue Boileau à Versailles (78) qui nous propose la mise à disposition d'un agent conseil en contrats publics et droit des collectivités locales pour des interventions juridiques ponctuelles. Le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion et autorise M. le Maire à signer ladite convention pour une durée de trois ans.

→ **Vote :** **1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)**
 28 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Wissous Pour Vous – L'Esprit Village, Pour l'Avenir de Wissous)

20/ Modalités de recrutement d'intervenants occasionnels dans les équipements culturels et sportifs municipaux

La Ville souhaite avoir recours à des intervenants sportifs ou artistiques en milieu scolaire ou dans le cadre des manifestations culturelles de la Commune. Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à avoir recours à des intervenants occasionnels pour la réalisation de prestations ponctuelles en matière culturelle, artistique et sportive et détermine les modalités de leur rémunération brute selon le tableau ci-dessous et autorise le remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement pour les intervenants occasionnels, sur production de justificatifs dans la limite des taux définis par arrêté ministériel.

Types d'interventions occasionnelles	Rémunération brute
Intervenant culturel assurant une formation, un enseignement ou un cycle de conférence ou intervenant musical	Entre 15 et 200 euros de l'heure en fonction du diplôme reconnu et/ou de l'expérience
Intervenant sportif assurant une formation ou un enseignement	Entre 15 et 28 euros de l'heure en fonction du diplôme reconnu
Intermittents du spectacle – artistes : comédiens, musiciens, danseurs, chorégraphes, chef d'orchestre, metteurs en scène...	Cachet Forfaitaire : entre 53.30 euros et 2 000 euros
Intermittent du Spectacle – technicien : régisseur (général, principal, lumière, son) ; directeur technique ; machiniste-électricien ; couturière ; costumière...	Au tarif horaire, entre le taux du SMIC horaire et 51 euros de l'heure

→ **Vote :** **1 Abstention (Pour l'Avenir de Wissous)**
 28 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Wissous Pour Vous – L'Esprit Village)

21/Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre : Extension de la compétence facultative « Activité d'enseignement dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique sur les Communes de Châtenay-Malabry, Verrières le Buisson et Wissous » aux Communes d'Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux

Lors du dernier Conseil communautaire en date du 27 juin 2008, l'extension de la compétence facultative de la Communauté d'agglomération « activité d'enseignement dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique sur les Communes de Châtenay-Malabry, Verrières-le-Buisson et Wissous » aux Communes d'Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux a été approuvée. Les Villes membres de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre devant se prononcer sur cette adhésion, le Conseil municipal émet un avis favorable sur ladite extension et approuve la demande de modification des statuts de l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2009.

→ **Vote :** **1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)**
 28 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Wissous Pour Vous – L'Esprit Village, Pour l'Avenir de Wissous)

22/ Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre : Rapport d'activité 2007

Suite à la présentation de M. le Maire relative au rapport d'activité 2007 de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, le Conseil municipal **PREND ACTE** dudit rapport. Ce document est consultable à la Direction générale aux heures d'ouverture de la Mairie et peut être photocopié sur simple demande.

→ Centre Auto-Leclerc :

Sécurisation et évacuation du site :

A la suite des démarches effectuées par la Ville auprès de la SCADIF (filiale immobilière du groupe Leclerc), les locaux de l'ancien Centre Auto-Leclerc, ont été sécurisés, les ouvertures murées et les abords nettoyés par ses soins, notamment près de la rue Pascal.

Par ailleurs, cet été, un groupe de roms a occupé les terrains proches sans autorisation de la société qui a fait procéder à des constats de police et d'huissier et porté plainte. La Ville a avisé la CIMADE de la présence d'enfants dans le groupe. En définitive, après environ 8 jours de camping sauvage, les occupants sont partis fin août.

→ ZAC des hauts-de-Wissous :

Plusieurs incursions des gens du voyage vite résolues :

Des gens du voyage se sont introduits à plusieurs reprises cet été sur les terrains de la ZAC des Hauts-de-Wissous et sur les abords de Morangis, en déplaçant les obstacles mis en place pour en bloquer l'accès. A chaque reprise, M. le Maire, le premier adjoint et les policiers de Wissous et de Massy sont intervenus très rapidement en accord avec les propriétaires des terrains. Des constats ont été dressés et des recours en justice ont été déposés. Après mise à disposition de bennes pour nettoyer les sites, les gens du voyage ont quitté les lieux fin août sans incident. Des dispositions seront prises dans le but d'éviter le renouvellement de ces problèmes.

→ Quartier Saint-Eloi :

Mise au point et négociations :

M. le Maire tient à apporter un certain nombre de précisions et en même temps faire une mise au point sur les propos tenus et écrits par Richard TRINQUIER.

M. le Maire rappelle en premier lieu que leur équipe hérite d'une situation dont Richard TRINQUIER est entièrement responsable depuis le début des études menées par Gestec en 2002.

A ce propos, il condamne fermement les allégations de Richard TRINQUIER selon lesquelles M. Xavier Nguyen et lui-même, voire l'association Alternatiwissous, seraient à l'origine de la plainte pour des raisons préélectorales. Le recours du père de Xavier NGUYEN contre la convention de ZAC a été déposé en décembre 2006, c'est-à-dire plusieurs mois avant la création d'Alternatiwissous et près d'un an avant la constitution de la liste Union Pour Wissous.

Les propos de M. le Conseiller municipal sont donc des élucubrations diffamatoires qu'il va faire examiner avant de donner suite.

M. le Maire tient également à informer ses concitoyens qu'en ce qui concerne l'appel du jugement du tribunal administratif de Versailles, il faut se poser les bonnes questions sur son opportunité, même si Gestec a de son côté décidé de faire appel.

- En premier lieu, celle de la durée de la procédure. Une première analyse montre que cette affaire très complexe peut aller jusqu'au Conseil d'Etat, et donc durer plusieurs années.
- Ensuite, celle du coût de la procédure pour les finances communales.
- Enfin, la question des effets immédiats de la décision de faire appel car l'appel ne suspend pas les travaux engagés.

Le souci premier est de résoudre le mieux possible les problèmes posés à la Commune, aux Wissoussiens, à l'aménageur et de permettre aux premiers résidents, prévus en novembre, de s'installer dans des conditions correctes, et en même temps de négocier une révision du programme de la ZAC qui tient compte de la surdensité, des riverains, de la circulation et du stationnement.

Des discussions sont engagées. M. le Maire tiendra informée la population de l'évolution du dossier dès que des résultats concrets seront obtenus.

→ Montjean :

Sécurisation du château :

Les services de la Commune vont procéder à la sécurisation d'une partie des bâtiments du château de Montjean en raison des dangers que font courir au public les risques d'effondrement des murs, notamment de la façade du château. Une signalisation provisoire a été mise en place en attendant la pose de panneaux qui seront plus harmonieux que ceux de Château Gaillard.

Le sauvetage du site est l'une des priorités de l'équipe municipale : une étude va être lancée. Des contacts ont été engagés avec les élus voisins, avec la Ville de Paris et avec le Conseil général de l'Essonne. Une visite avec une délégation du Conseil général de l'Essonne est prévue fin octobre.

→ **Le Conseil des Sages est créé :**

Le Conseil des Sages qui était l'un des points du programme a été créé officiellement le 19 septembre dernier en présence de M. le Maire et du Maire adjoint en charge des personnes âgées, Mme Hélène MERCHER.

Le Conseil a porté à sa Présidence, par vote à bulletins secrets, Mme GRANDJACQUET. M. CHAMP a été élu Vice-Président.

La première réunion du Conseil des Sages est prévue le 20 octobre 2008 à 17H00 en Mairie.

→ **Une classe supplémentaire à la Maternelle La Fontaine :**

M. le Maire tient à confirmer devant le Conseil municipal la création d'une nouvelle classe à l'école maternelle La Fontaine qui a été mise en service très rapidement.

Ce dernier remercie une fois encore tous ceux, élus, enseignants et parents d'élèves qui ont contribué à ce succès, important pour les enfants de Wissous.

La date du prochain Conseil municipal est arrêtée au 20 octobre 2008 à 20H30 à l'espace Antoine de St-Exupéry.

La séance est levée à Minuit.

Fait à Wissous, le 3 octobre 2008

Régis ROY-CHEVALIER

Maire de Wissous